



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Chambres extraordinaires au sein
des tribunaux cambodgiens

COMMUNIQUE

**Les Co-juges d'instruction répondent à la demande d'acte d'instruction
de certaines équipes de défense
sur des allégations de corruption au sein des CETC**

Répondant à une requête déposée par la défense de NUON Chea le 27 mars 2009 (soutenue par deux autres équipes de défense), les Co-juges d'instruction ont rendu ce jour une ordonnance aux termes de laquelle ils se déclarent incompétents pour enquêter sur des allégations de corruption au sein des CETC.

Tout en réitérant leur attachement à un tribunal irréprochable, ils rappellent que la première condition d'un procès équitable est que les juges eux-mêmes respectent la loi et notamment les limites de compétence fixées par les textes fondateurs. Par conséquent, ils n'ont pu que constater leur incompétence, en vertu de la Loi du 27 octobre 2004 et du Règlement intérieur, pour effectuer les actes demandés par la défense.

Les Co-juges d'instruction ont été saisis par les Co-procureurs de la tâche difficile mais essentielle d'enquêter sur les crimes commis pendant le régime du Kampuchéa démocratique. Celle, également importante, de veiller à la réputation de la Cour et de donner une suite appropriée aux allégations de corruption qui ont été rendues publiques ne relève pas du mandat des Co-juges d'instruction, mais des autorités cambodgiennes et onusiennes.

Quant à la demande de la défense de provoquer une enquête administrative sur ces allégations, les Juges ont noté que les autorités cambodgiennes et onusiennes compétentes étaient d'ores et déjà saisies de la question et ont décidé de leur faire parvenir une copie de l'ordonnance.

Dans un souci de transparence, les Co-juges d'instruction ont décidé de publier leur ordonnance, ainsi que les requêtes et conclusions de la défense. Seuls ne sont pas publiés un certain nombre de documents annexes à la requête qui font l'objet de procédures judiciaires ou administratives distinctes. L'ensemble de ces documents pourra être visionné en cliquant sur:

http://www.eccc.gov.kh/french/court_doc.list.aspx?courtDocCat=case_docs, puis en entrant dans la rubrique "Recherchez par doc no :", leur cote de référence : "D158".

Phnom Penh, 3 April 2009